

**Rapport de la commission** chargée d'étudier le postulat de M. Robert JENEFSKY concernant l'octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais

---

Nyon, le 04 mars 2020

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 3 mars 2020. Elle était composée de Mmes et MM. Robert Jenefsky, Sadik Krasniqi, Philippe-Jean Perret, Christian Perrin (en remplacement de Eleona Magni), Corinne Vioget-Karadag, Christine Vuagniaux (présidente et rapportrice), Pierre Wahlen. Mme Michèle Mieville était excusée.

Ce postulat a été déposé au Conseil Communal le 27 janvier 2020. Son but est de mandater les TPN pour acheter, installer et entretenir les abris bus de toutes les lignes urbaines et suburbaines sur le territoire de Nyon.

L'entier de la commission regrette que les haltes des bus nyonnais n'offrent que peu d'abris et que la Municipalité n'ait pas présenté un nouveau préavis au Conseil Communal depuis le rejet du préavis 72/2017. Pourtant, 24heures rapportait le 26.04.18 : « Nous espérons présenter une nouvelle mouture au mieux en 2019 », annonce Daniel Rossellat.

#### Généralités

Les abris bus sont entièrement financés et entretenus par les communes desservies par les bus et les cars postaux. Chaque commune choisit ses modèles.

Selon le rapport de gestion TPN 2018, le réseau urbain de Nyon a augmenté de 88% entre décembre 2014 et fin 2018.

Nyon a versé aux TPN une subvention de CHF 2'721'554.- en 2018.

Avec des représentants de Gland, Crans, Prangins et St-Cergue, le bureau du conseil d'administration des TPN est composé de deux municipaux de Nyon : MM. Vincent Hacker et Claude Uldry qui en est le président.

Le conseil intercommunal de Région Nyon n'est pas concerné par les abris bus, puisque chaque commune décide de la gestion de ses abris bus.

### Avis sur le postulat

Le postulat est bienvenu car Nyon doit offrir des abris bus aux usagers qui sont en très forte augmentation.

Les abris ne seront pas forcément partout du même modèle car ils doivent correspondre aux règles de construction et d'urbanisme de chaque endroit. Les dimensions dépendront de la fréquentation des haltes. Ils n'ont pas besoin d'être faits sur mesure, car les catalogues offrent une grande variété de modèles. Leur installation peut être échelonnée sur quelques mois. Les abris bus actuels n'ont pas besoin d'être remplacés.

En cas d'octroi d'un mandat aux TPN, le risque pour Nyon est de payer sans avoir un droit de regard sur les réalisations, ni sur les coûts. Toutefois, les TPN sont reconnus pour avoir toutes les compétences en ce domaine.

La mise en place des abris bus serait aussi l'occasion d'installer un affichage électronique des horaires et indications des prochains passages de bus.

### Conclusions

La commission est unanime pour demander à la Municipalité de présenter une solution rapide au manque d'abris bus à Nyon. Soit par une délégation aux TPN, conformément au postulat du Parti Indépendant Nyonnais, soit par un préavis communal, la ville de Nyon prenant alors en charge leur réalisation. Mais dans les deux cas avec une collaboration étroite entre les autorités de Nyon et les TPN.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat de M. Robert JENEFSKY concernant l'octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Robert Jenefsky  
Sadik Krasniqi  
Michèle Mieville (excusée)  
Philippe-Jean Perret  
Christian Perrin  
Corinne Vioget-Karadag  
Christine Vuagniaux (présidente et rapportrice)  
Pierre Wahlen